



## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 Décembre 2018

Le 2018 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire

**Présents** : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : COLLÉAUX Jeannine, MOYER Chantal, MM : CHEVALLIER Vincent, CROSNIER Michel, DELFOSSE Dominique, LEMAIRE Gwénaél, MARTINEZ Christophe, MORTREUIL Frédéric, PINET Yves, VERGEON Laurent

Absent(s) : Mme FAURIAT Corinne, M. DANTON Jérémie

**Secrétaire de séance** : M. PINET Yves

\*\*\*\*\*

### Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

- Eiffage, illuminations de fêtes de fin d'année 2018 d'un montant de 1 896 € TTC.

### Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### 061/2018 - Avis sur la demande d'enregistrement présentée par la Sci du Moulin concernant la construction d'une installation d'entreposage et logistique dans la ZI Nord de Château-Renault

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'enregistrement présentée par la SCI Immobilière du Moulin concernant la construction d'une installation d'entreposage et logistique dans la ZI Nord de Château-Renault.

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la SCI Immobilière du Moulin concernant la construction d'une installation d'entreposage et logistique dans la ZI Nord de Château-Renault.

### 062/2018 - Avis sur le plan de formation des personnels de la Commune.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du CT en date du 19 novembre 2018.

Le Maire rappelle aux membres du conseil la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une

période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation se compose de :

- la charte de la collectivité avec ses objectifs stratégiques,
- les besoins de formation individuels et collectifs des agents,
- le règlement de formation propre à la collectivité

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**Questions diverses:**

- Le 9 décembre s'est déroulé le marché de Noël. Merci aux organisateurs.
- Le clocher de l'église, suite à une demande faite à l'ADAC, l'architecte du patrimoine du CAUE est venu examiner l'état de la charpente du clocher, il envisage des forages pour voir l'état de l'intérieur des pièces de charpente puis nous conseillera pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation si nécessaire.
- Le 14 décembre le 1<sup>er</sup> PACS a été enregistré en mairie puisque cet acte est désormais une attribution des Maires.
- Convocation est faite d'un représentant du conseil pour le bornage au Grand Moulin le 16 janvier 2019.
- Le 19 décembre à 18h, vœux du Maire au personnel de la commune.
- Nous sommes toujours en attente du diagnostic concernant l'assainissement collectif
- Une demande nous est faite concernant l'évolution souhaitée de la population de SAUNAY pour l'élaboration du PLUi.
- Le conseil municipal présentera ses vœux à la population le 11 janvier à 19h en la salle des loisirs.
- Le projet de fractionner la facture d'eau et d'assainissement collectif en 2 règlements est à l'étude : 1<sup>ère</sup> partie eau consommée après relevé annuel et la partie assainissement sur une autre période de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à: 21:40

Les prochaines séances du conseil municipal se tiendront les 18 janvier, 8 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai et 14 juin.

Le Maire,  
Pierre DATTÉE

